

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00381 Numéro SIREN : 495 100 190 Nom ou dénomination : JUANDIS

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2023 sous le numéro de dépôt 899

JUANDIS
Société par actions simplifiée au capital de 50.910 €
Siège social : Lieu-dit L'Auvert Sud
Avenue de Cannes
06600 ANTIBES

495 100 190 RCS ANTIBES
---***---

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires des associés, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2.275.399 € en intégralité au crédit du compte Report à nouveau, pour apurement partiel des pertes antérieures, dont le solde passe ainsi de – 3.642.177 à – 1.366.778 €.

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres est de – 333.944 €.

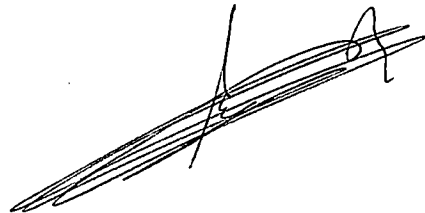
L'assemblée générale reconnaît en outre que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

*
* *
*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 mars 2023

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Bernard MAIOLINO



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS JUANDIS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		16	
Adresse de l'entreprise		55 Avenue de Cannes 06600 ANTIBES		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 9 5 1 0 0 1 9 0 0 0 0 1 8		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		30/09/2022	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AP	4 080	AG	3 909	170
		Fonds commercial (1)	AH	2 800 409	AI		2 800 409
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 047 879	AS	495 237	552 642
		Autres immobilisations corporelles	AT	924 865	AU	329 961	594 904
		Immobilisations en cours	AV	1 650	AW		1 650
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	43 571	CV		43 571
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	24 079	BE		24 079
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	180 516	BI		180 516
TOTAL (II)			BJ	5 027 052	BK	829 107	4 197 944
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	700 789	BU		700 789
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	40 436	BW		40 436
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	19 473	BY	10 520	8 953
		Autres créances (3)	BZ	407 330	CA		407 330
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités			CF	1 132 062	CG		1 132 062
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	162 922	CI		162 922	
	TOTAL (III)	CJ	2 463 015	CK	10 520	2 452 494	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 490 067	1A	839 628	6 650 438	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	200 000
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS JUANDIS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 910)			DA	50 910	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	249 163	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	3 800	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	728 960	
	Report à nouveau			DH	(3 642 177)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	2 275 399	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(333 944)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	129 443	
	Provisions pour charges			DQ	3 722	
	TOTAL (III)			DR	133 165	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	3 719 531	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	573 780	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 130 486	
	Dettes fiscales et sociales			DY	360 836	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	9 124	
	Autres dettes			EA	57 458	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	6 851 218		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 650 438		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 276 566
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	92 623	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS JUANDIS						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	14 846 657	FB		FC	14 846 657	
	Production vendue { biens * services *	FD	19 672	FE		FF	19 672	
		FG	61 900	FH		FI	61 900	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	14 928 230	FK		FL	14 928 230	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	185 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	199 171	
	Autres produits (I) (11)					FQ	84 606	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	15 397 007
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	8 132 704	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(172 223)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	36 749	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 209 385	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	144 246	
	Salaires et traitements*					FY	1 527 534	
	Charges sociales (10)					FZ	391 145	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	360 056
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	8 029
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	38 000	
	Autres charges (12)					GE	181 147	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	13 856 775
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 540 231	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 635	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 635	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	97 015	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	97 015	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(95 380)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 444 851	

(RENVois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS JUANDIS		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	619 392
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	719 103
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	3 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 341 495
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	13 925
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	468 270
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	25 751
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	507 946
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	833 548
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	3 000
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	16 740 138
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	14 464 738
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 275 399
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	4 460
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IK	2 861
	(9) Dont transferts de charges	HX	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RC	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	63 566
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A3	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	A4	1 341
	Exercice N		
	Charges exceptionnelles		
	Produits exceptionnels		
	Voir état annexe		
	Exercice N		
Charges antérieures			
Produits antérieurs			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS JUANDIS										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	2 948 446	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	1 049 341	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	895 066	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	2 000 917	KT		KU	204 272	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 093 243	KW		KX	54 436	
		Matériel de transport *				KY	8 175	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	214 476	LC		LD	28 743	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	1 650	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	5 261 220	LO		LP	289 101	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	31 827	8V		8W	16 544	
Autres titres immobilisés				IP	24 079	IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	225 584	IU		IV	40 064			
TOTAL IV				LQ	281 492	LR		LS	56 608			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	8 491 159	ØH		ØJ	345 710		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		3		4				
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	143 957	LW	2 804 489	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD	1 049 341	ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG	895 066	MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	1 157 310	MK	1 047 879	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers			IU		MM	301 838	MN	845 842	MO	
		Matériel de transport			IV		MP	923	MQ	7 251	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	171 447	MT	71 771	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	1 650	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	3 575 927	NH	1 974 395	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX	4 800	ØY	43 571	ØZ	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	24 079	2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	85 132	2F	180 516	2G			
TOTAL IV			I3		NJ	89 932	NK	248 167	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	3 809 817	ØL	5 027 052	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2022
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/09/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS JUANDIS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS JUANDIS										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	130 310	PF	17 556	PG	143 957	PH	3 909		
TOTAL I		RK	130 310	RM	17 556	RN	143 957	RO	3 909		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	730 793	PS	4 694	PT	735 488	PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	813 245	PW	3 341	PX	816 587	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 406 870	QA	224 366	QB	1 136 000	QC	495 237		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	455 048	QE	123 286	QF	292 718	QG	285 617		
	Matériel de transport	QH	8 175	QI		QJ	923	QK	7 251		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	155 269	QM	12 562	QN	130 740	QO	37 091		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	3 569 404	QV	368 251	QW	3 112 457	QX	825 198		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	3 699 714	ØP	385 808	ØQ	3 256 414	ØR	829 107		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	X1				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			N0				
TOTAL III											
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 6 650 439 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 275 400 euros.

L'exercice a une durée de 16 mois, recouvrant la période du 01/06/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Règles et méthodes comptables

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention, et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances et produits

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Face à une situation de pandémie Covid-19 de portée internationale, les autorités gouvernementales ont notamment mis en place à compter de décembre 2020 des mesures de couvre-feu et de restriction des déplacements, impactant directement l'activité de la société. Le couvre-feu a pris fin définitivement le 20 juin 2021 par décision gouvernementale.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...).

L'assemblée générale du 24 décembre 2021 a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social de la société, antérieurement fixé au 31 mai, pour désormais la fixer au 30 septembre de chaque année, et pour la première fois le 30 septembre 2022.

Par conséquent, l'exercice en cours a une durée exceptionnelle de 16 mois.

Procédure de Sauvegarde :

Par jugement du Tribunal de Commerce d'ANTIBES, rendu en date du 13 octobre 2020, il a été décidé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à l'égard de la société JUANDIS.

En décembre 2021, la SAS BRM a pris le contrôle de la SAS JUANDIS.

Dans le cadre de cette procédure, la SAS JUANDIS a bénéficié d'abandons de créances pour un montant total HT de 2 622 617.74€.

La procédure de sauvegarde a pris fin par jugement du Tribunal de Commerce d'ANTIBES en date du 25 février 2022, qui a arrêté un plan de redressement permettant d'apurer le passif retenu sur une durée de 10 ans à compter de cette date. La première échéance interviendra le 15 février 2023.

Provisions pour risques :

Une provision d'un montant de 79 K€ a été constatée en 2018 et encore maintenue cet exercice pour faire face à un litige lié à la concurrence (E.LECLERC).

Autres risques provisionnés :

- Provision prud'hommes : 50 K€

Autres éléments significatifs

1) Litiges avec la copropriété Les Oliviers concernant l'infiltration des caves

Suite à une procédure engagée par le syndicat de copropriétaires de la résidence Les Oliviers contre la SNC les Oliviers d'Antibes, la société JUANDIS et la société ATAC, l'audience de plaidoirie s'est tenue au 17/09/2019. Par jugement rendu le 17 décembre 2019, le Tribunal judiciaire de GRASSE a rejeté toutes les demandes du syndicat des copropriétaires.

Faits caractéristiques

Le syndicat des copropriétaires a interjeté appel du jugement rendu et la procédure est pendante devant la cour d'Appel d'AIX-EN-PROVENCE.

Un accord de principe, lors d'une réunion du 21/12/2022 a été défini sur l'établissement d'un protocole d'accord qui mettrait fin à toute procédure judiciaire à l'encontre de la SAS JUANDIS.

Il est en cours de rédaction et la SAS JUANDIS reste dans l'attente d'un retour du syndic de la copropriété après l'approbation de leur assemblée générale.

II) Litige concernant le renouvellement du bail commercial de la surface de vente :

Le bail avec la SNC Les OLIVIERS d'ANTIBES est venu à expiration en date du 30 novembre 2015.

Le bailleur a fait délivrer, le 5 novembre 2015, pour le 30 juin 2016, un congé avec offre de renouvellement aux mêmes charges et conditions que le bail initial avec un loyer annuel HT de 431 266 €, par application de l'indexation.

Par ailleurs, deux procédures sont en cours devant le TGI de Grasse, en annulation des commandements délivrés à la requête du bailleur les 27/03/2017 et 12/05/2017, et constatation du nouveau bail opéré par l'acceptation du congé avec offre de renouvellement : commandements de payer, visant l'article L145-17-1 du Code de commerce, une somme de 306 341,28 € au titre de la rémunération du mandataire chargé de la gestion de l'immeuble.

Les factures concernées ont fait l'objet d'une comptabilisation chaque année concernée depuis 2008 et figurent à ce jour en dettes fournisseurs.

Par jugement du 3 décembre 2019, le T.G.I. de GRASSE a fait droit aux demandes de la société JUANDIS et a rejeté les demandes du bailleur, par la décision suivante : "dit que le bail commercial liant la SNC LES OLIVIERS à la SAS JUANDIS a été renouvelé à compter du 1er juillet 2016 pour une durée de neuf ans, dans les conditions identiques à celles du précédent bail;...".

Concernant les sommes réclamées par le bailleur au titre des honoraires de gestion, le Tribunal a jugé prescrites les sommes réclamées pour les années 2008 à 2012, et non fondées les sommes réclamées pour les années à compter de 2013.

Le bailleur a interjeté appel de ce jugement rendu et la procédure est pendante devant la Cour d'Appel d'AIX-EN-PROVENCE.

Une négociation est en cours concernant la rédaction d'un nouveau bail comprenant un loyer en adéquation avec les chiffres de l'activité commerciale de la SAS JUANDIS.

Décision prévue avant le 28/02/2023.

III) Litige concernant le renouvellement du bail parking afin de donner un caractère commercial au bail

Accessoire indispensable à l'exploitation du fonds de commerce = La convention d'occupation d'emplacement de stationnement prévoit sa poursuite et son renouvellement en même temps que le bail principal, de manière concomitante et automatique (article 2).

Par ailleurs, la société JUANDIS a été informé à l'été 2020 d'un changement de propriétaire des parkings. Ce nouveau propriétaire a appliqué la clause d'indexation de la redevance trimestrielle à compter de juillet 2020 soit + 0,5% du CA HT du magasin (cf article 5).

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

SAS JUANDIS

2022



SAS JUANDIS

**55, Avenue de Cannes
06600 ANTIBES
RCS Antibes 495 100 190**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société JUANDIS relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/06/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.



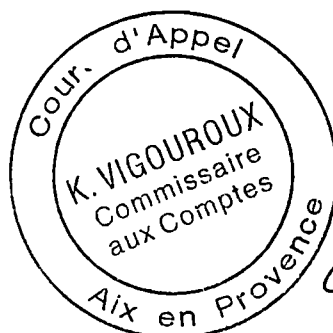
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

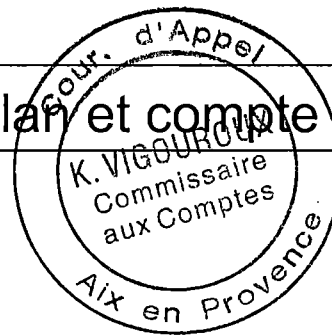


Nice le 13 mars 2023

Karine VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes

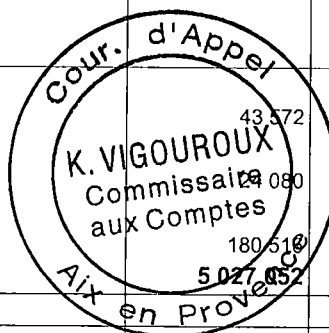
A handwritten signature in black ink, appearing to read "K. Vigouroux", written over a horizontal line.

Bilan et compte de résultat



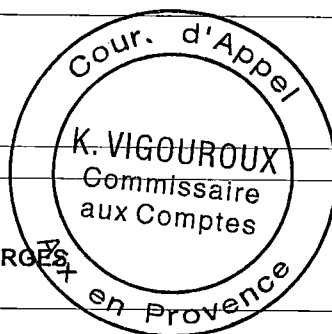
Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2022	Net 31/05/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	4 080	3 909	171	17 727
Fonds commercial (1)	2 800 409		2 800 409	2 800 409
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				400 368
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 047 879	495 237	552 642	594 047
Autres immobilisations corporelles	924 866	329 961	594 905	697 401
Immobilisations corporelles en cours	1 650		1 650	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	43 572		43 572	31 828
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	24 080		24 080	24 080
Prêts	180 516		180 516	225 585
Autres immobilisations financières	5 027 052	829 108	4 197 944	4 791 445
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	700 790		700 790	528 566
Avances et acomptes versés sur commandes	40 436		40 436	73 835
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	19 474	10 521	8 953	313 368
Autres créances	407 331		407 331	172 410
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 132 062		1 132 062	226 251
Charges constatées d'avance (3)	162 922		162 922	161 651
	2 463 015	10 521	2 452 494	1 476 082
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 490 067	839 628	6 650 439	6 267 526
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			200 000	190 950



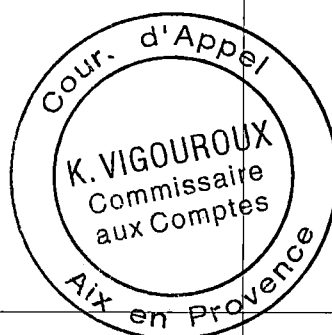
Bilan passif

	30/09/2022	31/05/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 910	50 910
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	249 163	249 163
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 800	3 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	728 960	728 960
Report à nouveau	-3 642 178	-1 929 870
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 275 400	-1 712 308
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-333 944	-2 609 344
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	129 443	115 443
Provisions pour charges	3 722	6 722
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	133 165	122 165
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 719 532	3 521 511
Emprunts et dettes financières diverses (3)	573 781	559 927
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 130 486	4 180 235
Dettes fiscales et sociales	360 836	414 993
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 125	3 405
Autres dettes	57 459	74 635
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	6 851 218	8 754 706
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 650 439	6 267 526
(1) Dont à plus d'un an (a)	4 574 652	7 206 914
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 276 566	1 547 792
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	92 623	132 313
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



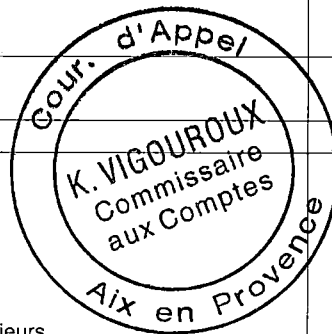
Compte de résultat

	30/09/2022	31/05/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	14 846 658	11 666 108
Production vendue (biens)	19 672	
Production vendue (services)	61 901	193 955
Chiffre d'affaires net	14 928 231	11 860 064
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	185 000	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	199 171	162 374
Autres produits	84 606	13 411
Total des produits d'exploitation (I)	15 397 008	12 035 849
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	8 132 705	8 098 575
Variations de stock	-172 224	180 301
Achats de matières premières et autres approvisionnements	36 750	25 257
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	3 209 385	3 156 685
Impôts, taxes et versements assimilés	144 246	132 848
Salaires et traitements	1 527 535	1 249 619
Charges sociales	391 146	368 465
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	360 057	485 827
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	8 029	9 371
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	38 000	12 000
Autres charges	181 147	12 700
Total des charges d'exploitation (II)	13 856 776	13 731 649
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 540 232	-1 695 800
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		159
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 635	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	1 635	159
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	97 016	66 601
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	97 016	66 601
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-95 381	-66 442
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 444 851	-1 762 241



Compte de résultat (suite)

	30/09/2022	31/05/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	619 392	55 128
Sur opérations en capital	719 103	6 308
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	3 000	1 648
Total des produits exceptionnels (VII)	1 341 496	63 083
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	13 925	1 497
Sur opérations en capital	468 270	2 901
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	25 752	7 105
Total des charges exceptionnelles (VIII)	507 947	11 502
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	833 549	51 581
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	3 000	1 648
Total des produits	16 740 138	12 099 092
Total des charges	14 464 738	13 811 400
BENEFICE OU PERTE	2 275 400	-1 712 308
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	4 461	6 134
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	2 861	1 976



Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022,
dont le total est de 6 650 439 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste,
dégageant un bénéfice de 2 275 400 euros.

L'exercice a une durée de 16 mois, recouvrant la période du 01/06/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

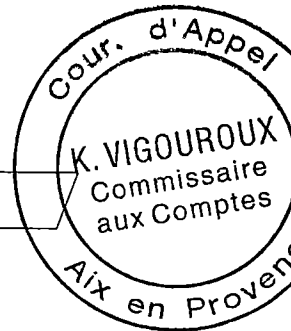
Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Annexe des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention, et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances et produits

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Face à une situation de pandémie Covid-19 de portée internationale, les autorités gouvernementales ont notamment mis en place à compter de décembre 2020 des mesures de couvre-feu et de restriction des déplacements, impactant directement l'activité de la société. Le couvre-feu a pris fin définitivement le 20 juin 2021 par décision gouvernementale.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...).

L'assemblée générale du 24 décembre 2021 a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social de la société, antérieurement fixé au 31 mai, pour désormais la fixer au 30 septembre de chaque année, et pour la première fois le 30 septembre 2022.

Par conséquent, l'exercice en cours a une durée exceptionnelle de 16 mois.

Procédure de Sauvegarde :

Par jugement du Tribunal de Commerce d'ANTIBES, rendu en date du 13 octobre 2020, il a été décidé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à l'égard de la société JUANDIS.

En décembre 2021, la SAS BRM a pris le contrôle de la SAS JUANDIS.

Dans le cadre de cette procédure, la SAS JUANDIS a bénéficié d'abandons de créances pour un montant total HT de 2 622 617,74€.

La procédure de sauvegarde a pris fin par jugement du Tribunal de Commerce d'ANTIBES en date du 25 février 2022, qui a arrêté un plan de redressement permettant d'apurer le passif retenu sur une durée de 10 ans à compter de cette date. La première échéance interviendra le 15 février 2023.

Provisions pour risques :

Une provision d'un montant de 79 K€ a été constatée en 2018 et encore maintenue cet exercice pour faire face à un litige lié à la concurrence (E.LECLERC).

Autres risques provisionnés :

- Provision prud'hommes : 50 K€

Autres éléments significatifs

1) Litiges avec la copropriété Les Oliviers concernant l'infiltration des caves

Suite à une procédure engagée par le syndicat de copropriétaires de la résidence Les Oliviers contre la SNC les Oliviers d'Antibes, la société JUANDIS et la société ATAC, l'audience de plaidoirie s'est tenue au 17/09/2019. Par jugement rendu le 17 décembre 2019, le Tribunal judiciaire de GRASSE a rejeté toutes les demandes du syndicat des copropriétaires.

Faits caractéristiques

Le syndicat des copropriétaires a interjeté appel du jugement rendu et la procédure est pendante devant la cour d'Appel d'AIX-EN-PROVENCE.

Un accord de principe, lors d'une réunion du 21/12/2022 a été défini sur l'établissement d'un protocole d'accord qui mettrait fin à toute procédure judiciaire à l'encontre de la SAS JUANDIS.

Il est en cours de rédaction et la SAS JUANDIS reste dans l'attente d'un retour du syndic de la copropriété après l'approbation de leur assemblée générale.

II) Litige concernant le renouvellement du bail commercial de la surface de vente :

Le bail avec la SNC Les OLIVIERS d'ANTIBES est venu à expiration en date du 30 novembre 2015.

Le bailleur a fait délivrer, le 5 novembre 2015, pour le 30 juin 2016, un congé avec offre de renouvellement aux mêmes charges et conditions que le bail initial avec un loyer annuel HT de 431 266 €, par application de l'indexation.

Par ailleurs, deux procédures sont en cours devant le TGI de Grasse, en annulation des commandements délivrés à la requête du bailleur les 27/03/2017 et 12/05/2017, et constatation du nouveau bail. Opéré par l'acceptation du congé avec offre de renouvellement : commandements de payer, visant l'article L145-17-1 du Code de commerce, une somme de 306 341,28 € au titre de la rémunération du mandataire chargé de la gestion de l'immeuble.

Les factures concernées ont fait l'objet d'une comptabilisation chaque année concernée depuis 2008 et jusqu'à ce jour en dettes fournisseurs.

Par jugement du 3 décembre 2019, le T.G.I. de GRASSE a fait droit aux demandes de la société JUANDIS et a rejeté les demandes du bailleur, par la décision suivante : "dit que le bail commercial liant la SNC Les OLIVIERS à la SAS JUANDIS a été renouvelé à compter du 1er juillet 2016 pour une durée de neuf ans, dans les conditions identiques à celles du précédent bail;...".

Concernant les sommes réclamées par le bailleur au titre des honoraires de gestion, le Tribunal a jugé prescrites les sommes réclamées pour les années 2008 à 2012, et non fondées les sommes réclamées pour les années à compter de 2013.

Le bailleur a interjeté appel de ce jugement rendu et la procédure est pendante devant la Cour d'Appel d'AIX-EN-PROVENCE.

Une négociation est en cours concernant la rédaction d'un nouveau bail comprenant un loyer en adéquation avec les chiffres de l'activité commerciale de la SAS JUANDIS.

Décision prévue avant le 28/02/2023.

III) Litige concernant le renouvellement du bail parking afin de donner un caractère commercial au bail

Accessoire indispensable à l'exploitation du fonds de commerce = La convention d'occupation d'emplacement de stationnement prévoit sa poursuite et son renouvellement en même temps que le bail principal, de manière concomitante et automatique (article 2).

Par ailleurs, la société JUANDIS a été informé à l'été 2020 d'un changement de propriétaire des parkings. Ce nouveau propriétaire a appliqué la clause d'indexation de la redevance trimestrielle à compter de juillet 2020 soit + 0,5% du CA HT du magasin (cf article 5).

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 800 409			2 800 409
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	148 037		143 957	4 080
Immobilisations incorporelles	2 948 446		143 957	2 804 489
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	1 049 341		1 049 341	
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	895 066		895 066	
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 000 917	204 272	1 157 310	1 047 879
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 093 244	54 436	301 838	845 842
- Matériel de transport	8 175		923	7 252
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	214 476	28 743	171 448	71 772
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		1 650		1 650
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 261 221	289 102	3 575 927	1 974 395
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	31 828	16 544	4 800	43 572
- Autres titres immobilisés	24 080			24 080
- Prêts et autres immobilisations financières	225 585	40 064	85 133	180 516
Immobilisations financières	281 492	56 608	89 933	248 168
ACTIF IMMOBILISE	8 491 159	345 710	3 809 817	5 027 052

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		289 102	56 608	345 710
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		289 102	56 608	345 710
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	37 891	1 627 620	89 933	1 755 444
Scissions				
Mises hors service	106 066	1 948 307		2 054 373
Diminutions de l'exercice	143 957	3 575 927	89 933	3 809 817

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2022
Éléments achetés	2 800 409
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	2 800 409

En mars 2007, la société ATAC a cédé son fonds de commerce à la société SAS JUANDIS. La cession a été consentie moyennant le prix de 2 800 409 € s'appliquant aux éléments incorporels.

Conformément au règlement ANC 2015-06, applicable pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 (article 214-3 du PCG), nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il continue à ne pas faire l'objet d'un amortissement.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	130 310	17 557	143 957	3 909
Immobilisations incorporelles	130 310	17 557	143 957	3 909
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	730 794	4 695	735 489	
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	813 246	3 341	816 587	
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 406 870	224 367	1 136 000	495 237
- Installations générales, agencements aménagement divers	455 049	123 287	292 718	285 617
- Matériel de transport	8 175		923	7 252
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	155 270	12 562	130 740	37 092
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 569 404	368 252	3 112 457	825 198
ACTIF IMMOBILISE	3 699 714	385 808	3 256 415	829 108

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 770 243 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	180 516		180 516
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	19 474	19 474	
Autres	407 331	207 331	200 000
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	162 922	162 922	
Total	770 243	389 727	380 516
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	30/09/2022	31/05/2021
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 080	614
Autres créances	15 197	15 496
Disponibilités		
Total	16 277	16 111

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	114 097	8 029	111 605	10 521
Total	114 097	8 029	111 605	10 521
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		8 029	111 605	
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 910,00 euros décomposé en 5 091 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-1 929 870
Résultat de l'exercice précédent	-1 712 308
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-3 642 178
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-3 642 178
Total des affectations	-3 642 178

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/06/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2022
Capital	50 910				50 910
Primes d'émission	249 163				249 163
Réserve légale	3 800				3 800
Réserves générales	728 960				728 960
Report à Nouveau	-1 929 870			1 712 308	-3 642 178
Résultat de l'exercice	-1 712 308	1 712 308	2 275 400	-1 712 308	2 275 400
Total Capitaux Propres	-2 609 344	1 712 308	2 275 400		-333 944

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts	6 722		3 000		3 722
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	115 443	38 000	24 000		129 443
Total	122 165	38 000	27 000		133 165
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		38 000	24 000		
Financières					
Exceptionnelles			3 000		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 851 218 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	92 623	1 852	25 008	65 763
- à plus de 1 an à l'origine	3 626 908	72 538	979 265	2 575 105
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	20 000		20 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 130 486	1 829 893	82 817	217 777
Dettes fiscales et sociales	360 836	301 919	16 232	42 685
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 125	9 125		
Autres dettes (**)	611 239	61 239		550 000
Produits constatés d'avance				
Total	6 851 218	2 276 566	1 123 322	3 451 330
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	183 048			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	553 781			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 130 876 euros.
Les échéances des dettes ont été calculées en tenant compte des modalités de remboursement du plan d'apurement du passif sur une durée de 10 ans.

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 626 908	3 626 908	3 550 409
Emprunts et dettes divers	92 623	92 623	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	311 695	311 695	
Dettes fiscales et sociales	60 120	60 120	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	4 091 346	4 091 346	3 550 409

* Emprunt BFCC : 150 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 150 000 €.
Capital restant dû au 30/09/2022 = 55 297 €.

* Emprunt CE 500 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 500 000 €.
Capital restant dû au 30/09/2022 = 186 240 €.

* Emprunt CE 500 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 500 000 €.
Capital restant dû au 30/09/2022 = 51 393 €.

* Emprunt CE 500 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 500 000 €.
Capital restant dû au 30/09/2022 = 248 350 €.

* Emprunt BFCC 467 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 467 000 €.
Capital restant dû au 30/09/2022 = 474 569 €.

* Emprunt BFCC 567 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 567 000 €.
Capital restant dû au 30/09/2022 = 471 298 €.

* Emprunt BPI 570 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 570 000 €.
Capital restant dû au 30/09/2022 = 511 004 €.

* Emprunt CA 567 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 567 000 €.
Capital restant dû au 30/09/2022 = 461 433 €.

* Emprunt BPI 470 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 470 000 €.
Capital restant dû au 30/09/2022 = 470 000 €.

Notes sur le bilan

* Emprunt CA 467 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 467 000 €.
Capital restant dû au 30/09/2022 = 463 298 €.

* Emprunt CE 150 000 €

Prêt Garantie par l'Etat. Pas de garantie complémentaire.
Capital restant dû au 30/09/2022 = 150 000 €.

* Ligne de découvert Crédit Coopératif 400 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 400 000 €.

* Plan de redressement lié à la sortie de la procédure de sauvegarde

Garanties données au plan :

- Apport par les associés en compte courant bloqué pendant toute la durée du plan d'une somme de 550 000 €

- Prélèvement sur le prix de cession du drive d'une somme de 200 000 € en garantie de paiement des 2 premières échéances du plan

Charges à payer

	30/09/2022	31/05/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	84 028	30 034
Emprunts et dettes financières divers	3 738	177
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 239	97 398
Dettes fiscales et sociales	231 006	270 283
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 771	51 982
Total	387 782	449 874

Notes sur le bilan

Comptes de régularisationCharges constatées d'avance

	30/09/2022	31/05/2021
Charges d'exploitation	162 922	161 651
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	162 922	161 651

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affairesRépartition par secteur d'activité

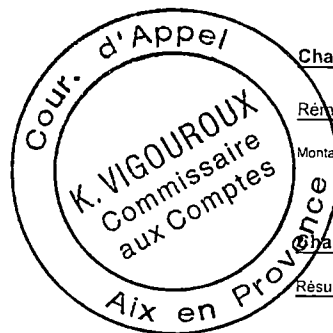
Secteur d'activité	30/09/2022
Prestations de services	17 143
Ventes de marchandises	14 846 658
Produits des activités annexes	64 430
TOTAL	14 928 231

Charges et produits d'exploitation et financiersRémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 11 250 euros

Charges et Produits exceptionnelsRésultat exceptionnel

	30/09/2022	31/05/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	619 392	55 128
Produits exceptionnels sur opérations en capital	719 103	6 308
Reprises sur provisions et transferts de charge	3 000	1 648
Total des produits exceptionnels	1 341 496	63 083
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 925	1 497
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	468 270	2 901
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	25 752	7 105
Total des charges exceptionnelles	507 947	11 502
Résultat exceptionnel	833 549	51 581



Notes sur le compte de résultat

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	2 176	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 749	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	468 270	
Amortissements des immobilisations	25 752	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		541 601
Produits des cessions d'éléments d'actif		704 800
Autres produits		14 303
Provisions pour risques et charges		3 000
Produits divers exercice antérieur		77 791
TOTAL	507 947	1 341 496

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 44 personnes dont 3 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens	5	
Employés	35	
Ouvriers		
Total	44	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Engagements de cautionnement	
Engagements en matière de pensions	6 696
Engagements de crédit-bail mobilier	4 864
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	11 560
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 6 696 euros.

L'engagement de retraite est déterminé sur la base de l'engagement attaché aux salariés dans leur totalité à la date de la clôture.

La méthode de calcul est conforme à la convention de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Hypothèse retenue : départ volontaire des salariés.

Le montant retenu est une indemnité brute, charges sociales, et fiscales patronales comprises.

Taux d'actualisation : 3,70 %

Evolution annuelle des salaires : 1 %

Critère de Turn Over : fort pour les employés, moyen pour les agents de maîtrise et faible pour les cadres.

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				11 571	11 571
Cumul exercices antérieurs				4 458	4 458
Dotations de l'exercice				3 086	3 086
Amortissements				7 543	7 543
Cumul exercices antérieurs				4 610	4 610
Exercice				4 748	4 748
Redevances payées				9 358	9 358
A un an au plus				3 166	3 166
A plus d'un an et cinq ans au plus				1 583	1 583
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				4 748	4 748
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				116	116
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				116	116
Montant pris en charge dans l'exercice				4 461	4 461